

Résolution adoptée
Séance plénière du 9 juillet 2025

Transition écologique, la société civile appelle à maintenir le cap

Déclaration du groupe des Outre-mer

« La nature ne négocie pas avec les hommes, nous devons nous adapter à elle ».

Conscient des nécessaires changements à entreprendre, on tente depuis de nombreuses années d'atténuer les effets du réchauffement climatiques. Cependant, en dépit de l'adoption de politiques publiques souvent ambitieuses et des engagements pris par notre pays à réduire nos émissions de gaz à effets de serre, les constats sont toujours aussi alarmants sur notre incapacité à freiner le changement climatique.

Alors, cette résolution rappelle qu'en dépit de l'instabilité géopolitique et de la montée du populisme dans le monde, on ne doit, ni ne peut nous détourner des objectifs de transformation.

La France a défini un cap clair de transition écologique pour parvenir à faire de notre pays une « Nation verte ». Néanmoins, dans un contexte économique et budgétaire préoccupant mais également avec la nécessité d'un réarmement plus ambitieux pour lutter contre les menaces extérieures, la planification écologique restera-t-elle une priorité inconditionnelle ?

Doit-on encore rappeler l'extrême vulnérabilité des Outre-mer tant on observe événement après événement les signes les plus visibles de l'évolution climatique ? Chacun, dans ces territoires voit, les effets du réchauffement et l'acidification des océans, l'élévation du niveau des mers, le dépérissement des récifs coralliens, les atteintes aux mangroves et la multiplication des phénomènes climatiques lourds (cyclones, tempêtes, houle...). A titre d'exemple, les autorités publiques travaillent en ce moment même au déplacement du village de Miquelon tant le risque de submersion est inéluctable.

La France s'est fixée comme objectif de faire des Outre-mer des « territoires pionniers » en matière de développement durable car les transitions, les adaptations et les transformations doivent aussi constituer de véritables opportunités de développement et de croissance pour ces collectivités.

Pour ce faire nous croyons à la nécessité de mobiliser et d'impliquer les territoires. C'est pourquoi, les missions du Secrétariat générale à la planification écologique doivent nécessairement se traduire par l'élaboration d'un cadre uniforme avec comme boussole dans la prise compte des spécificités de chacune de nos régions.

Relever les défis environnementaux en s'engageant dans une planification écologique consistera non seulement à cibler les priorités telles que la transition énergétique, la gestion des déchets tout en construisant de véritables filières d'économie circulaire mais il faudra surtout réfléchir au changement de modèle économique dans un avenir proche.

Le second point réside dans les enjeux de mobilité. La « sur-consommation automobile » a notamment pour conséquences la congestion des centres urbains alors que l'offre de transports en commun reste bien souvent peu attractive et creuse les inégalités avec les populations les plus retirées.

Le dernier enjeu mais la liste n'est pas exhaustive porte sur l'ambition dans nos territoires à concilier compétitivité agricole, performance environnementale et aménagement du territoire, mais ces mutations ne se décrètent pas. Elles doivent se faire progressivement en tenant compte de la fragilité économique de nos agriculteurs et des difficultés quotidiennes qu'ils doivent affronter.

« La terre n'est un don que nous avons de nos ancêtres mais un prêt que nous faisons à nos enfants ». Pour eux, nous avons donc l'absolue nécessité de maintenir le cap de la transition écologique, d'accélérer la transformation des secteurs les plus émetteurs tout en modifiant nos modes de vie.

Le Groupe des Outre-mer a voté cette résolution.